

DE L'EUROPE ET DU RESPECT DES LOIS...

«... Les gouvernants érigent en loi ce qui leur sert. Le droit n'est pas autre chose que l'avantage du plus puissant. Il n'y a que les fous et les faibles qui se croient liés par les lois: l'homme éclairé sait le peu qu'elles valent».

THRASIMAQUE - V^{ème} siècle av. J.C.

Les élections européennes ont déroulé leurs fastes. MAASTRICHIENS et ANTI-MAASTRICHIENS se sont affrontés en un duel épique, mais tous ont appelé à voter, c'est-à-dire à conférer finalement à l'Europe vaticane une sorte de légitimité fondée sur le suffrage universel... *Vox Populi, Vox Dei!*

Personnellement, je me suis toujours efforcé de ne céder à aucun fétichisme électoraliste ou anti-électoraliste. La participation aux élections est affaire de circonstances et fonction des objectifs politiques que chacun d'entre nous s'assigne.

Mais en l'espèce, on est en droit de s'interroger sur la signification objective de la participation à un scrutin qui, sous prétexte d'élire des «*députés*» sans pouvoir, vise en réalité à entretenir l'illusion que «*l'Europe de Charlemagne*» pourrait être démocratique. On peut même se poser la question: participer à une telle mascarade, n'est-ce pas finalement s'insérer dans la logique infernale de la subsidiarité?

Quoiqu'il en soit, nombreux sont ceux qui, comme moi, n'ont pas été voter, et, il est probable qu'une analyse un peu fine des résultats ferait apparaître, qu'en France, et dans les autres pays européens, moins d'un «*européen*» sur quatre est partisan de «*l'Europe de MAASTRICHT*», la seule qui existe, les autres relevant du concept idéologique, c'est-à-dire de la chimère!

Cela m'amène à poser une autre question: les lois concoctées par Mr Jacques DELORS - dont la télévision nous a permis d'admirer le beau regard franc - et qui, en vertu du principe de subsidiarité, sont mises en forme par des «*gouvernants*» réduits au rôle de domestiques, sont-elles respectables et doivent-elles être respectées? En d'autres termes, doit-on sacraliser la loi comme certains semblent nous le recommander ou, au contraire, comme naguère, feu la S.F.I.O., combattre vigoureusement les «*lois scélérates*»?

Notons au passage que ceux qui nous invitent au sacro-saint respect des lois sont souvent les mêmes qui traînent (50 ans après!) un Paul TOUVIER ou un Maurice PAPON devant les tribunaux. Mais qu'ont-ils fait d'autre que d'appliquer les lois de Vichy, dont il est vrai, survivants et héritiers siègent à l'Élysée et au «*Conseil de l'Europe*».

En ce qui me concerne, disciple de Pelloutier, c'est-à-dire «*ennemi des lois et des dictatures*», j'estime que la seule attitude possible est d'appeler à la RÉSISTANCE et à l'action, pour la reconquête de nos libertés.

Alexandre HÉBERT.
